

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE

DECADI 10 Floréal.

(Ere Vulgaire).

Mercredi 29 Avril 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 80 livres par an, de 42 livres pour six mois, et de 22 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

P O L O G N E.

Des frontières, le 28 mars.

Les ministres des cours de Suède & de Danemarck, en Pologne, ont reçu des ordres positifs de ne point abandonner cette résidence, ce qui semble au moins indiquer que ces deux cours ne regardent pas comme complètement terminée la grande affaire de la destruction violente & arbitraire de ce royaume.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les cabinets de Vienne & de Berlin n'ont encore rien arrêté de définitif sur le partage du territoire de la Pologne, dont Catherine annonce toujours le dessein de conserver la très-grande majorité.

On a fait sur le sort des Polonais une remarque bien affligeante : c'est qu'ils s'étoient armés pour la liberté de leur patrie & que le despotisme s'est emparé du moment où il a pensé pouvoir le faire impunément, pour renverser d'un seul coup & le royaume & la république : on prétend même que l'impératrice de Russie ne s'est emparée de Stanislas que pour l'employer selon que les circonstances l'exigeront.

Cependant elle a fait publier à Varsovie une proclamation, par laquelle elle promet amnistie à tous ceux qui ont pris part à la révolution.

Elle a envoyé en même tems à la légation russe l'ordre de se retirer de Varsovie.

Le commandant russe dans cette ville a notifié à M. Valentin, chargé d'affaires de France, qu'il eût à sortir dans huit jours de cette capitale.

Enfin, la Russie a permis aux Prussiens & aux Autrichiens qui s'y trouvent, d'y faire des recrues.

Il est difficile de se former, d'après ce tableau de caprices si opposés, une idée précise des projets de la cour de Russie sur le sort ultérieur de la Pologne.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 17 avril.

Les lettres de Constantinople, du 25 février, annoncent que les préparatifs guerriers y sont tout-à-fait suspendus, mais que l'on continue la construction des vaisseaux de guerre. La Porte paroît vouloir maintenir la bonne intelligence avec la Russie. Le colonel Barrozzi, envoyé comme courrier à Petersbourg par le ministre russe, avec des dépêches importantes, a reçu du grand-seigneur, avant son départ, de riches présens, & l'ordre a été donné de le défrayer sur sa route jusqu'aux frontières de l'Empire.

M. Descorches habite depuis peu le palais de l'ambassade de France, qu'il a fait réparer & meubler élégamment : il a augmenté le nombre de ses gens & fait une grande représentation.

On attend impatiemment à Constantinople les bâtimens qui ont été chargés des grains à Alexandrie.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE.

Extrait d'une lettre de Châlons-sur-Marne, du 3 floréal.

Le représentant Albert, en mission ici, a régénéré toutes les autorités constituées, & les a composées d'hommes probes & instruits, que la voix publique lui a désignés. Il a lancé six mandats d'arrêt contre six de nos principaux terroristes : cinq s'y sont soustraits ; on les présume allés à Paris. S'il vous en arrive autant d'ailleurs, & que vous ne preniez pas vos précautions, vous vous trouverez inondés de tous ces coquins, qui reflueront des départemens dans votre ville.

De Paris, le 9 Floréal.

Ces jours derniers de nombreux rassemblemens d'hommes

mes & de femmes ont arrêté à leur passage des voitures destinées pour des sections plus éloignées, & les ont fait distribuer aux boulangers de leur arrondissement. Ces excès qui équivalent à un pillage & exposent les citoyens d'une même commune à s'armer les uns contre les autres pour les subsistances, ces excès qui donnent à nos cruels ennemis le coupable espoir de nous voir en proie à de nouvelles calamités, ont motivé la détermination prise par le comité de salut public, de mander à Paris un régiment de chasseurs, qui se trouvoit à Gènesse, afin de protéger, dans notre commune, la circulation des farines.

On présume, que les provocations faites journellement, par les suppôts de l'anarchie, au pillage des riches, des marchands & des établissemens publics, n'ont pas peu contribué à nécessiter une semblable résolution.

L'arrêté que le comité a fait placarder hier dans Paris, l'arrivée du régiment, ont paru faire naître des craintes, des inquiétudes & des murmures dans certains esprits.

On s'entretenoit ce matin, dans un groupe, de cet arrêté; un ouvrier jettoit les hauts cris & disoit que ce régiment ne venoit que pour museler le peuple.

Qu'avons-nous besoin de force armée à Paris, ajoutoit-il? Ne sommes nous pas tous soldats? Avons-nous refusé de monter la garde? Qu'ils s'occupent de nous avoir du pain, & ça vaudra mieux que tous leurs régimens.

C'est précisément parce que nous sommes tous volontaires, reprit un homme d'un certain âge, qu'il n'y a point, à proprement parler, de force armée à Paris, votre erreur est à-peu-près la même que font ceux qui prétendent qu'il y a un gouvernement lorsque chacun gouverne.

Si tous les bons citoyens de Paris; si vous & moi nous avions montré plus d'empressement à remplir les cadres de la garde nationale, si nous n'avions pas compté respectivement sur notre voisin, ou attendu sa détermination pour prendre la nôtre; si nous étions plus zélés; si, en un mot, nous étions plus clairvoyans sur vos véritables intérêts & nos dangers, nous aurions épargné au gouvernement cette extrémité.

Hier, on rencontroit un très-grand nombre de patrouilles, composées les unes de la nouvelle gendarmerie, les autres d'invalides, & quelques-unes de citoyens de Paris.

Tout paroît cependant assez tranquille; on a vu entrer par différentes barrières, un assez grand nombre de voitures de farines.

Le général Pichegru est arrivé au camp devant Mayence, & l'armée du Rhin a reçu des renforts considérables, surtout en cavalerie.

L'armée de la Moselle s'est réunie à celles du Rhin & de Sambre & Meuse, pour presser le blocus de Luxembourg.

Nous recevons une lettre d'un cultivateur, notre abonné; il se plaint de ce qu'on rejette sur la cupidité des gens de campagne, le prix excessif des grains, & il relève cette erreur par certains faits que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs. Il nous observe d'abord, que le mal-aise assez commun dans toutes les parties de la république, a établi une sorte de commerce de reproches entre les campagnes & les cités.

Ensuite, il attribue le haut prix actuel des grains, 1°. à leur rareté, qui a été un peu augmentée par la rigueur que les agens de la loi du *maximum* ont exercée avant l'abolition de cette loi; 2°. à l'affluence extrême de certains spéculateurs, qui vont demander dans les fermes des grains à tout prix, dans l'espoir trop fondé de les revendre avec un bénéfice énorme à d'autres spéculateurs des cités, qui regorgent d'assignats & qui veulent les placer à quelque prix que ce soit.

Cette dernière cause de la cherté des grains est d'autant plus présumable, qu'on voit dans nos ventes publiques & particulières combien s'élève le prix des objets mobiliers de commodité & de luxe.

Ce même correspondant, qui paroît défendre la cause des habitans de la campagne avec autant de justesse que de raison, ajoute qu'il craint que le rapprochement trop précis de la valeur de l'assignat avec l'or & l'argent, ne finisse par donner à l'or & à l'argent une préférence que le plus simple laboureur sera en état de calculer, & dont le résultat sera à coup sûr un plus grand discrédit du papier monnoie, malgré la sûreté démontrée des biens-fonds qui lui servent d'hypothèque.

En exposant l'opinion du cultivateur qui nous écrit, nous avons rempli notre devoir, & nous nous bornerons là, en laissant le champ libre à ceux qui voudront combattre son système, de le faire.

Mais nous ne croyons pas devoir laisser oublier que toute l'Europe est à-peu-près dans une pénurie de grains pareille à celle qu'éprouve la France: est-ce à la guerre générale qu'est due cette calamité, est-ce à quelque entrave particulière qu'ont éprouvé presque par-tout les travaux & les produits de l'agriculture? C'est à la philosophie & à l'économie politique à résoudre ce problème. Si la solution se trouvoit dans l'effet d'une guerre générale, il faudroit conclure, avec l'abbé de Saint-Pierre, à une paix générale & perpétuelle.

Aux rédacteurs des Nouvelles Politiques.

DE CONDORCET.

En relisant la vie de Voltaire, par Condorcet, j'ai été frappé de quelques réflexions qui m'étoient échappées à une première lecture, & qu'il est bon de remettre sous les yeux du public.

Ce n'est point ici une censure de cet homme célèbre, dont la fin déplorable, en jettant plus d'éclat sur sa mémoire, doit attirer quelque indulgence sur ses fautes.

Il y a toujours quelque intérêt à observer les idées qu'un philosophe a énoncées, lorsqu'écrivant dans le calme des passions, il n'est inspiré que par les lumières pures de son esprit; & à les rapprocher des opinions qu'il a manifestées ensuite, lorsque lancé dans la mer orageuse d'une révolution violente, la raison a pu se laisser troubler par les passions & les intérêts auxquels il s'est associé.

De Condorcet s'est attaché à justifier Voltaire sur les fausses idées que ses censeurs s'étoient faites de ses principes de politique; cette apologie est aussi solide qu'ingénieuse. Elle est fondée sur les maximes éparses dans les écrits de Voltaire, & qui ont fait constamment la base de sa philosophie; & à la manière dont son historien expose ces maximes, on voit clairement que ce sont ses propres sentimens qu'il exprime. En voici quelques-unes. (*Voyez vie de Voltaire, édit. in-12°, pag. 217.*)

» C'est en éclairant les hommes, c'est en les adoucis-
 sant qu'on peut espérer de les conduire à la liberté par
 un chemin sûr & facile; mais on ne peut espérer ni de
 répandre les lumières, ni d'adoucir les mœurs, si des
 guerres fréquentes accoutument à verser le sang sans
 remords & à mépriser la gloire des talens paisibles... »
 Plus les hommes seront éclairés, plus ils seront li-
 bres, & il leur en coûtera moins pour y parvenir.... »
 En attaquant les oppresseurs avant d'avoir éclairé les
 citoyens, on risquera de perdre la liberté & d'étouffer
 la raison. Combien de fois, malgré les généreux efforts
 des amis de la liberté, une seule bataille n'a-t-elle
 pas réduit des nations à une servitude de plusieurs sie-
 cles? De quelle liberté même ont joui les nations qui l'ont
 conquise par la violence des armes, & non par la force
 de la raison? D'une liberté passagère, & tellement
 troublée par des orages qu'on peut presque douter qu'elle
 ait été pour elles un véritable avantage. Presque toutes
 n'ont-elles pas confondu les formes républicaines avec la
 jouissance de leurs droits, & la tyrannie de plusieurs
 avec la liberté?.....
 » Pourquoi ne pas profiter de cette expérience funeste,
 & savoir attendre des progrès des lumières, une liberté
 plus réelle, plus durable & plus paisible? Pourquoi
 acheter par des torrents de sang, par des bouleverse-
 mens inévitables, & livrer au hasard ce que le tems
 doit amener sûrement & sans sacrifice? C'est pour être
 plus libre; c'est pour l'être toujours, qu'il faut attendre
 le moment où les hommes affranchis de leurs préjugés,
 guidés par la raison, seront enfin dignes de l'être parce
 qu'ils connoîtront les véritables droits de la liberté ».
 Je ne pousserai pas ces citations plus loin, & je n'y
 ajouterai qu'une réflexion; c'est que c'est en 1789 que
 Condorcet a publié la *vie de Voltaire*, & qu'en 1794,
 le jour même qui a été le dernier de ses jours, le fond
 de ses mêmes idées sur la liberté étoit dans son cœur &
 sur sa bouche.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen SYEVES.

Suite de la séance du 3 floréal.

Comme les pièces lues hier par Lesage sont très-curieuses, en ce qu'elles apprennent comment s'est terminée la trop longue guerre de la Vendée, nous avons promis de les imprimer en entier; mais n'ayant pu nous en procurer une copie, nous allons en donner la substance.

La déclaration des chefs des chouans, porte, qu'ils se sont armés pour échapper à la destruction dont ils étoient menacés, & aux violences exercées contre leur conscience par l'affreuse tyrannie qui pesoit sur eux; mais qu'aujourd'hui comme la convention est libre & qu'elle fait régner la justice, ils forment les vœux les plus ardens pour le bonheur & la prospérité de la France. Ils invitent tous ceux qui aiment l'honneur & la probité, à oublier le passé; ils déclarent se soumettre aux loix de la république, une & indivisible, & promettent de ne jamais porter les armes contre elle.

Ils terminent par inviter le représentant du peuple Boffet à indiquer une entrevue à Stofflet, pour recevoir sa soumission. La connoissance qu'ils ont de ses sentimens, disent-ils, ne leur permet pas de douter qu'il n'embrasse volontiers tous les moyens d'assurer la tranquillité

& la paix aux habitans du pays qui lui a donné sa confiance.

Cette déclaration est datée du 1^{er} floréal, & signée Caumartin, Bois-Hardy, Lefebvre, Lambert, Chantreau, Bellevue, Jarry, Gobert, Dufour & de plusieurs autres chefs de Chouans

Lesage a lu ensuite quatre arrêtés pris par les représentans du peuple.

Le premier porte que le décret sur la liberté des cultes aura une prompte & pleine exécution.

Le deuxieme, que les chouans qui n'ont ni profession ni état seront reçus dans les armées de la république, & les autres organisés en compagnies de chasseurs de 250 hommes par département.

Le troisieme, que les bons souscrits par les chefs des chouans, seront remboursés jusqu'à la concurrence de 15 cents mille livres.

Le quatrieme, que les chouans qui se sont soumis aux loix de la république, sont à l'abri de toute recherche pour le passé; qu'il sera donné des secours aux habitans des pays dévastés; que les insurgés, sous le nom de chouans; sont réintégrés de fait dans leurs propriétés, par leur soumission aux loix de la république, & que le séquestre mis sur leurs biens sera levé, quand même ils auroient été inscrits sur la liste des émigrés.

La convention, comme nous l'avons dit, a confirmé ces arrêtés.

Chénier annonce que les comités de salut public, de sûreté générale & de législation, se sont réunis dans la nuit; qu'ils ont arrêté de proposer des mesures importantes à l'assemblée, & qu'il a été choisi pour rapporteur: il demande deux jours pour préparer son travail.

La convention décrète que Chénier fera son rapport primidi.

Avant de soumettre à la discussion la suite des articles du décret relatif aux peres & aux meres d'émigrés, Chazal avoit dit: « on a imprimé, dans un gros volume, contre le projet de loi sur le séquestre des biens des peres & meres d'émigrés, que le rapporteur de cette loi étoit un brigand plus âpre à la confiscation que Danton, Robespierre & Couthon. D'un autre côté, on a prétendu que ce projet étoit trop peu sévère, parce qu'il frustroit la nation d'une partie des biens qui lui étoient attribués par les précédentes loix. Il faut que le projet que je vous ai présenté soit bon, puisqu'il est ainsi attaqué d'une manière contradictoire & également outrée. La sagesse & le bien ne se font pas dans les extrêmes, mais dans le milieu.

» J'invite l'abbé Morelet à s'épargner les frais de jérémiades semblables à celles qu'il a successivement publiées sous le titre de *Cri des Familles* & de *la cause des Peres*. Il paroît mettre un terme à ses lamentations; la convention ne lui rendra pas ses bénéfices.

» Je réponds maintenant à ceux qui nous accusent de frustrer la nation d'une partie de ses biens. En fixant le sort des parens des émigrés, il ne s'agit pas de ceux qui ont favorisé l'émigration de leurs enfans. Le préciput de 20 mille liv. & la part d'enfant accordés au pere de l'émigré, ne sont pas accordés au pere complice, mais à celui contre lequel il n'existe point de preuves de complicité: or, les fautes sont personnelles, & les plus justes soupçons ne sont cependant pas tout-à-fait des preuves. Je vous propose de maintenir les articles de cette loi que vous avez adoptés. — Décrété.

Chazal a lu ensuite, & la convention a adopté la fin du projet de décret, comme nous l'avons annoncé.

Chambon adresse à l'assemblée une pétition de plusieurs citoyens de la commune d'Arles, qui demandent le rapport d'un décret du 20 mars, qui proscrivoit les signataires d'une pétition tendante à demander la cassation d'un arrêté liberticide.

Cadroy a appuyé cette pétition, & a renouvelé sa motion d'hier. Il a rappelé que Robespierre & ses agens s'étoient beaucoup attachés à éloigner des fonctions publiques les hommes probes & à talens : il a demandé que le comité de législation fût tenu de faire un rapport demain sur l'objet de la lettre de Chambon.

Un membre a remarqué que la convention étoit suffisamment instruite pour rapporter une loi arrachée sous le regne de la terreur, qui attentoit au droit sacré de pétition. — Le décret du 20 mars est rapporté.

David, député de Paris, a obtenu un congé de deux mois pour rétablir sa santé.

Séance du 9 floréal.

On lit un grand nombre de pétitions, qui toutes applaudissent aux travaux de la convention.

La commune de Berny, département de l'Ain, pense que la convention a été trop indulgente avec les quatre grands coupables, qu'elle n'a condamnés qu'à la déportation; elle s'élève avec force contre ceux qui, dans la journée du 12, ont signé la demande d'un appel nominal, & dénoncé Millaut & Albitte comme ayant organisé le terrorisme dans ce département.

Quelques membres s'opposent à l'insertion de cette adresse au bulletin; ils motivent leur opinion sur ce que c'est violer la liberté des opinions des représentans, que de les accuser pour avoir réclamés un appel nominal.

L'assemblée impute cette partie de l'adresse & ordonne l'impression du reste : elle discute & adopte ensuite un long projet de décret relatif à l'artillerie légère.

Héreau, de retour de l'armée du Rhin & Moselle, rend hommage aux bons sentimens qui animent cette armée : pleine de respect pour la convention, elle a applaudi à tous ses travaux; pleine de courage, elle a supporté avec la plus héroïque patience, les plus pénibles privations : elle a souvent enduré le froid, la faim, & pas un murmure n'a éclaté dans le camp français. — Vifs applaudissemens.

L'opinant ajoute, que notre position sur la rive du Rhin est telle que nous n'avons rien à craindre de tous les efforts de l'ennemi.

On ordonne l'insertion au bulletin.

Bellegarde. — A la journée du 28 brumaire, la division du général Jaunay, composée de 22 mille hommes, a battu entre le Wesel & la Meuse, près de Nimègue, un corps d'armée de 50 mille hommes, tant Anglais qu'autres coalisés, quoiqu'il y eût sept jours que nos troupes n'eussent mangé de pain; elles marchèrent à travers les neiges en chantant : *Mourons pour la patrie.* — Vifs applaudissemens.

L'ordre du jour appelloit la discussion sur les confiscations.

Doucet-Pontécoulant a obtenu la parole; il a prononcé un discours, souvent & vivement applaudi, dont voici le résumé.

Toute confiscation est injuste; la convention n'en a point consenti & n'avoit pas le droit d'en consentir; elle ne peut pas les consacrer sans injustice, & sa volonté n'est pas d'être injuste.

Les jugemens des tribunaux sont autant d'assassinats; l'assemblée doit les annuler, parce qu'elle ne veut pas participer au crime.

Les révisions sont injustes & impossibles, il n'y a nul intérêt à les ordonner; l'assemblée doit donc restituer les biens aux victimes de la tyrannie : le crédit public & la gloire de la nation l'exigent.

En développant ces idées, Doucet a démontré qu'il ne pouvoit pas y avoir de révision là où il n'y a pas eu de jugement. Jugera-t-on les morts? On ne les a pas écoutés vivans; on ne peut pas les entendre morts.

Si, sous le prétexte de l'intérêt public, on nomme des commissions de révisions, les pauvres seuls seront trouvés innocens; ces sortes de commissions épousent toutes les dispositions du gouvernement; les tribunaux révolutionnaires trouvent par-tout des crimes, parce que le gouvernement d'alors vouloit qu'il y eût des crimes par-tout.

Mais le crédit public exige-t-il cette révision? Non.

Il n'y a point de crédit public là où il n'y a pas de foi publique; il n'y a pas de foi publique là où le trésor national s'enrichit des dépouilles de l'innocence de la veuve & de l'orphelin.

Le gage des assignats est suffisant; faut-il l'accroître des spoliations faites à quelques malheureux; laissera-t-on croire qu'on a émis des assignats au-delà du gage qui leur étoit affecté, & qu'ensuite pour leur fournir un gage on a eu recours à l'assassinat.

Enfin, la restitution qu'on demande se fera; si ce n'est pas par l'assemblée actuelle, ce sera par ses successeurs.

La raison, disoit Montesquieu, est tyrannique de sa nature; on lui résiste, mais cette résistance fait son triomphe; encore un peu de tems, & l'on sera forcé de revenir à elle.

Il en est de même de la justice; ce qu'elle exige s'exécute tôt ou tard; pourquoi donc l'assemblée laisseroit-elle remplir à d'autres l'honorable tâche que cette éternelle justice lui prescrit?

Voilà les moyens que Doucet a développés dans son discours, dont l'assemblée a ordonné l'impression.

Legendre demande qu'on donne la plus grande solennité à cette importante discussion, & qu'on entende tous les orateurs pour ou contre.

Comme il est tard, on demande l'ajournement à primedi.

On représente que primedi l'assemblée doit discuter le plan de gouvernement proposé par Thibaudot.

Delmas & Tallien exposent que s'il est important de rendre justice à des victimes opprimées, il ne l'est pas moins d'établir un gouvernement qui puisse fonder la justice sur des bases solides, réparer tous les maux, réprimer tous les crimes.

L'assemblée décrète qu'elle discutera d'abord le plan de gouvernement.